PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-018-2020-11

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2020-11-06-005 - DÉCISION délégation de signature engagement dépenses recettes (6 pages) Page 3

IDF-2020-11-06-006 - DÉCISION délégations de signature diverses (5 pages) Page 10

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-11-12-001 - Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Valérie DEBUCHY directrice académique de services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne (5 pages) Page 16

IDF-2020-11-12-002 - Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil (4 pages) Page 22

IDF-2020-11-12-004 - Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (2 pages) Page 27

IDF-2020-11-12-003 - Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil (3 pages) Page 30

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2020-10-01-024 - Arrêté n°2020-125-RA portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France (3 pages) Page 34

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2020-11-06-005

DÉCISION délégation de signature engagement dépenses recettes

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER Denis DANG	directeur des opérations responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des Operations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Pascal DEGEUSE	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations	société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directrice adjointe chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 75 26 (appel direct) - F. 01 55 65 74 09 - T. 0820 012 112 (0,12 euro/minute) - www.cci-paris-idf.fr

directions générales et directions rattachées					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur projet Grand Paris	société n° 1110 CF : C411, 2E17, 2E18	dépenses et recettes
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice de l'inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA SIRE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Michèle BERNARD	directrice du service à l'entreprise			société n°1400 CF : 2I17, 2I40, 2I65, 2I82, 2I83, 2I84, 2I85, 2I86, 2I87, 2N70 à 2N75	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle données Economiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	
Sophie Mc CRACKEN	responsable vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF	Claudine DAGNET	directrice, adjointe de la CCI international IDF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur			société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service département évènements, réseaux et partenariats			société n° 1140 CF : 2I9D 2I93 2I9C	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F 2I94	recettes
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E 2I95	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du Comité d'échanges franco -chinois			société n° 1140 CF : 2I9C	recettes
Jean-Noël SCIACCA	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2I19	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2I24	recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2I82	recettes

Hervé PARCINEAU	responsable du service affaires européennes et coopération internationale			société n° 1140 CF : 2I84	recettes
Eric DEWILDE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale par intérim			sociétés n° 1910, 1920, 2910 CF : tous sociétés n° 1500, 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Eric DEWILDE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale par intérim	Alexandre GARÇONNET	directeur des services généraux	société n° 7050 CF : 6V01, 6V02, 6V03	dépenses et recettes
Thierry MENUET	responsable du service de prévention et des risques			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Cécile DORS	responsable département pilotage et support de la filière	société n° 1920 CF : tous société n° 1500 CF : C409	dépenses et recettes
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION	directeur adjoint	société n° 1500 CF : C404 sociétés n° 1910, 2910, 7030 CF : tous	dépenses et recettes
Yann BARANGER	directeur des achats			société n° 1500 CF : C418	dépenses et recettes
Claude COILLARD CHABIR	directrice des affaires juridiques par intérim			société n° 1500 CF : C402	dépenses et recettes
Claude COILLARD CHABIR	directrice des affaires juridiques par intérim	Catherine CHABOSSON	responsable du service des assurances	société n° 1500 CF : 6P02	dépenses et recettes
Alexandre GARÇONNET	directeur des services généraux	Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	société n° 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	Jean-Pierre NICOLAS	responsable logistique Sécurité	société n° 1510 CF : 2USC, 2UST, 2USY	dépenses et recettes
Dimitri POATY	adjoint	Stéphane DESQUATREVAUX	responsable audio-visuel	société n° 1510 CF : 2USF	dépenses et recettes
Alexandre GARÇONNET	directeur des services généraux			société n° 1510 CF : 2USN	dépenses et recettes
Pascal FRANCINEAU	gérant de restaurant	Yannick LE BERRE	économe	société n° 1510 CF : 2UCH, 2UDR, 2UOR, 2UTO, 2UGA	dépenses et recettes
Amar DERDARE	gestionnaire de stocks			société n° 1510 CF : 2UGA	dépenses et recettes
Stéphane BLANCHE	responsable de restaurant			société n° 1510 CF : 2UOR	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes

Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 2200 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2530,2540 2550 2560,2570 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2830, 2840, 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directrice des relations internationales de la DGA ERF	Alexandre HOLLE	directeur adjoint	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours			société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directrice de l'innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21, 4A22, 4A24, 4A31	dépenses et recettes
Catherine DESJACQUES	directeur du développement			société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A29, 4A30	dépenses et recettes
Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support			société n° 2010 CF : 4A11, 4A12, 4A25, 4A90, 4A91	dépenses et recettes
écoles					
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN Rose AMMAR	secrétaire général responsable du service finances-achats	société n° 2300 CF : tous	dépenses et recettes
Olivier FRANÇAIS	directeur de la recherche ESIEE Paris			société n° 2300 CF : 4H60, 4H65	recettes
Laurent TRILLES	**directeur de la filière Bâtiment, Energie, Mobilité, Paysage**			Etab : 2530, CDR : 3U, CER : 4 U	dépense et recette
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support	société n° 2450 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent TRILLES	directeur du CFI	Catherine GOUDOT	secrétaire générale	société n° 2580 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent TRILLES	directeur de l'E.A.	Catherine GOUDOT	secrétaire général	société n° 2850 CF : tous	dépenses et recettes

Nathalie BERRIAT	**Directrice de la filière Création Image**	Murielle CHEVALIER Pascale GINGUENÉ Sabine GARRIGUES	secrétaire générale directrice du développement et des relations entreprises Directrice académique	société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes recettes recettes
Nathalie BERRIAT	directrice de GOBELINS	Murielle CHEVALIER Pascale GINGUENÉ Sabine GARRIGUES	secrétaire générale directrice du développement et des relations entreprises directrice académique	société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes Recettes Recettes
Marie-France ZUMOFEN	**directrice de la filière Mode Luxe**	Pierre ERNESTY	secrétaire général	Société n°2570	Dépenses et recettes
Marie-France ZUMOFEN	directrice de LA FABRIQUE	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2520 CF : tous	dépenses et recettes
Marie-France ZUMOFEN	directrice de l' ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2670 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno de Monte	**Directeur de la filière Gastronomie et Hôtellerie**	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale	société n° 2590 CF : tous	dépenses et recettes
		Alexandra LEPLATRE	responsable finances achats approvisionnements	société n° 2590 CF : tous	dépenses et recettes
		Marie-Hélène ROBERT-MOUTAWAKIL	directrice du développement et des programmes adultes	société n° 2590 CF : 4O21, 4O22, 4O42	recettes
		Laure DUBOIS IMBERY	directrice de l'apprentissage et de l'administration des formations	société n° 2590 CF : 4O71, 4O72, 4O73, 4074	recettes
		Victor GERVASONI	directeur académique et enseignement supérieur	société n° 2590 CF : 4041, 4043, 4044	recettes
Alexandre GARÇONNET	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage LMA de Gennevilliers	Brigitte GRIMBERT	responsable du service moyens généraux	société n° 2920 CF : tous	dépenses et recettes
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences			société n° 2640 CF : tous	dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	**directeur de la filière Intelligence Numérique**	Evelyne MONIER	contrôleur de Gestion	Société n°2540 CF : tous	Dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Evelyne MONIER	Contrôleur de Gestion	société n° 2620 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	**Directrice de la filière Management Opérationnel et Commercial**	Laurent PERNA	Secrétaire général	société n° 2550 CF : tous	Dépenses et recettes

Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP DE VENTE	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2840 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de GESCIA	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2600 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de l'ESSYM	Laurent PERNA	secrétaire général	sociétés n° 2660 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno CAVEDONI	directeur de l'IFA CHAUVIN			société n° 2610 CF : tous	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 6 novembre 2020

Signé

Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2020-11-06-006

DÉCISION délégations de signature diverses

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 – accords d'indemnisation des assurances

De donner délégation de signature à Claude COILLARD-CHABIR, directrice des affaires juridiques par interim, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 – immobilier

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les :

   - conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges),
   - baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du bureau, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges),
   - demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager,
   - demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement,
   - déclarations fiscales en matière immobilière,
   - actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption,
   - déclarations d'ouverture et de fin de chantier,
   - actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Eric DEWILDE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale par interim, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.
3. De donner délégation de signature à Alexandre GARCONNET, directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 75 26 (appel direct) - F. 01 55 65 74 09 - T. 0820 012 112 (0,12 euro/minute) - www.cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux de Adolphe Jullien, Toudic, Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

4. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
		Denis DANG	Adjoint au directeur général délégué	
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25, avenue de Paris à Versailles
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Jean Daniel GIL	responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur des opérations	locaux CCI situés au 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable régionale Compétitivité et projets de territoires	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 3 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Marie-Pierre FAURE-CHALLÉAT, directrice de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
  - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
  - la convention de mise en œuvre de l'aide,
  - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
  - la notification du paiement de l'aide,
  - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
  - la demande d'aide,
  - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Isabelle MAES, chef de projet fonds européens au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 4 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises	Christian BOYER	adjoint au DGA, Directeur du développement et de la performance – DGA SIRe
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Claudine DAGNET	directrice adjointe à la CCI International IDF
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support

Article 5 – gestion et dépôt des marques

De donner délégation de signature à Claude COILLARD-CHABIR, directrice des affaires juridiques par interim, à effet de signer l'ensemble des actes relatifs au dépôt, à la gestion et à la protection des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 – requêtes en relevé de forclusion et aux déclarations de créances

De donner délégation de signature à Claude COILLARD-CHABIR, directrice des affaires juridiques par interim, à effet de signer les requêtes en relevé de forclusion et les actes relatifs aux déclarations de créances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 – documents du commerce international

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Gilles DABEZIES
Claudine DAGNET
Luc DARDAUD, responsable du département facilitations du commerce extérieur
Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA
Olivier BARRET, conseiller en formalités
Brice BAILLY, conseiller en formalités
Dieynaba SOW-DIAGNE, conseiller en formalités
Yanique BRAS, conseiller en formalités
Nadia CHIKRI, conseiller en formalités
Patricia FARESCOUR, conseiller en formalités
Sokna GAYE, conseiller en formalités
Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
Christèle LE MANAC'H, conseiller en formalités
Orso PRIGENT, conseiller en formalités
Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
David MALEDON, conseiller en formalités
Romain DAUGERON, conseiller en formalités
Frédéric MOROT, conseiller en formalités
Marie-Cécile NGABOU, conseiller en formalités
Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
Christine TISCHER, conseiller en formalités

Daha OULD SIDI MOHAMED, conseiller en formalités
Carinne ACHY, assistante commerciale/conseiller en formalités
Isabelle PERROT, assistante comptable
Asnia BENYAHIA, assistante DFCE
Suzanne GOMEZ, assistante réclamations ATA

Article 8 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle ;
- les rejets de demande ;
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes :

Marie-Anne DEMACHY, assistante
Carminda-Mari CHEMANE-BATISTA, conseiller
Cynthia CLEUET, responsable CFPI
Maureen DUJONCQUOY, responsable DFE
Gaëlle BOUHET, conseiller
Isabelle CARRIERRE, chargée de mission
Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre
Valérie FAVIER, conseiller
Sylvain GISCLARD, conseiller
Joel GLOMOT, conseiller
Florence GONNOT, conseiller
Nassur ISMAIL, conseiller
Aurélien MARCHAND, conseiller
Ndeye-Maimouna NIANG, conseiller
Sylvie PARIS, conseiller
Christiane TAILLANDIER, conseiller

Article 9 – formalités relatives aux véhicules

De donner délégation de signature à Alexandre GARÇONNET, directeur des services généraux, à effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'immatriculation des véhicules : délivrance, modification, déclaration de perte ou de vol et demande de duplicata des cartes grises ;
- les déclarations de vol de véhicules ;
- ainsi que tous les actes relatifs aux cessions.

pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 10 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie Mc CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 11 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge du service d'information et de représentation des entreprises, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 12 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SY	94 Responsable service Appui aux entreprises CCID 94	Sébastien BONNIS	CCID 94 Chef de projets
		Héléne RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
		Catarina SARAIVA	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
		Françoise DONA	CCID 94 CFE Conseiller développe
		Salah BELLAHMER	CCID 94 CFE Conseiller développement des entreprises
		Jennifer CABIER-BATCHAKOUI	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 6 novembre 2020

Didier KLING

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-11-12-001

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Valérie DEBUCHY directrice académique de services de l’éducation nationale du département de la Seine-et-Marne

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature

à madame Valérie DEBUCHY directrice académique de services

de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le Code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ; notamment l'article L.917-1 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU le décret du 19 octobre 2018 nommant madame Valérie DEBUCHY, inspectrice générale de l'éducation nationale, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté en date du 31 août 2018 portant détachement et classement de monsieur Franck THENARD-DUVIVIER, professeur de chaire supérieure, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté en date du du 8 octobre 2018 portant détachement et classement de madame Claudine LAJUS, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 mai 2019 portant nomination de monsieur Sylvain DEMONT, attaché principal d'administration de l'État, dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 6 mai 2019 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 23 octobre 2020 portant nomination, détachement et classement de monsieur Gilles BOUSQUET, inspecteur de l'éducation nationale hors classe, dans l'emploi d'adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré du département de Seine-et-Marne à compter du 2 novembre 2020 ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

VU la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

VU l'arrêté du recteur de la région académique d'Ile-de-France en date du 4 septembre 2020 portant délégation permanente de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil pour les actes relatifs à la mise en œuvre du service national universel ;;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du Code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE
- actes relatifs au suivi des EPLE : - indemnités de caisse
  - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2 :

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme « enseignement scolaire public du premier degré » ;

- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme « vie de l'élève ».

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme « soutien de la politique de l'éducation nationale ».

ARTICLE 4 :

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles.

- les actes pris en application de l'article R.911-84 du Code de l'éducation
  - Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

  Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et au renouvellement de stage, au licenciement.

  - Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;
- les sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publiques de l'Etat

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

  - Autorisations d'absence
  - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège
  - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré
  - Décisions relatives au compte personnel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

  - Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

  - Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- Décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires.

- Décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat à durée déterminée des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide individualisée (AESHI).

- Décisions relatives à la mise en place, à la gestion et à la fin des contrats à durée indéterminée:

- des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide individualisée (AESHI),
- des accompagnants des élèves en situation de handicap pour une aide mutualisée (AESHM),
- des accompagnants des élèves en situation de handicap en dispositif collectif (AESHCO).

ARTICLE 5

Pour le service national universel, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, pour tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre, notamment les contrats d'engagement en mission d'intérêt général et les contrats d'engagement éducatif conclus sur le fondement de l'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6 :

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

ARTICLE 7 :

Pour les décisions relevant de l'article R.222-19-3 du Code de l'éducation, madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D.222-20 du Code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de direction du service départemental de l'éducation national ou chef des services administratifs de ce même service ;

- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints.

ARTICLE 8 :

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4 et 5, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie DEBUCHY, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Seine-et-Marne, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Franck THENARD-DUVIVIER
  directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

- Madame Claudine LAJUS
  directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne.

- Monsieur Sylvain DEMONT
  secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Gilles BOUSQUET
  adjoint de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne en charge du premier degré

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 septembre 2020.

ARTICLE 10 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine et Marne.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-11-12-002

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d’encadrement au rectorat de l’académie de Créteil

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Aurélie LEROY cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement au rectorat de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;

VU l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil **;**

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté rectoral en date du 19 octobre 2017 nommant madame Aurélie LEROY attachée principale d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1er septembre 2017 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Coralie OLIVER attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 1er octobre 2019 nommant madame Nathalie MAMMES attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2020 nommant madame Luxelle FLORINA attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil à compter du 1er septembre 2020 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 27 août 2020 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'État ;

VU l'arrêté rectorat en date du 20 octobre 2020 nommant madame Alizé MARIE-JOSEPH attachée d'administration de l'État stagiaire au rectorat de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Aurélie LEROY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurélie LEROY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Madame Coralie OLIVER, adjointe à la cheffe de division,
Mesdames Luxelle FLORINA, Nathalie MAMMES et Alizé MARIE-JOSEPH, cheffes de service,
Madame Michelle MERCIER, cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1er ;

Monsieur Michaël LORNE, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 4) de l'article 1er.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3: Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er octobre 2020.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-11-12-004

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le Code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;

VU le Code du travail et notamment son article R 6233-17 ;

VU le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;

VU le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2017 nommant madame Nathalie GAUTIER, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation

- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mars 2020.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2020-11-12-003

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l’académie de Créteil

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté du 12 novembre 2020 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements au rectorat de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2020-08-17-028 du 17 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté en date du 19 décembre 2019 affectant monsieur Julien LALIVE, proviseur de lycée, au rectorat de l'académie de Créteil pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements à compter du 1er janvier 2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 28 septembre 2017 nommant madame Catherine LEBRET, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté rectoral en date du 3 décembre 2019 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;

- Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ;

- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;

- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;

- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;

- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance

4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse

arrêtés des groupements comptables.

- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

- Règlements des budgets des EPLE.

5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine RATEAU**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;

- **Madame Anne TANGUY**, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;

- **Madame Catherine LEBRET**, cheffe du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 2 mars 2020.

ARTICLE 4

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2020-10-01-024

Arrêté n°2020-125-RA
portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d’Ile de France

ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°2020-125-RA
portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.421-14 alinéa I et R. 421-54 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du **22 juillet 2020** portant nomination de M. Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du **28 septembre 2020** portant nomination de M. Antoine DESTRES en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1er octobre 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **02 août 2018** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1ère classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une seconde période de quatre ans, du 25 août 2018 au 24 août 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du **16 février 2018** portant nomination de M. Benoît GELINEAU, attaché d'administration de l'Etat, directeur de service, en qualité de chef de la division des affaires juridiques de l'académie de Paris à compter du 1er mars 2018 ;

Vu l'arrêté en date du **12 avril 2019** portant affectation de M. Olivier DELOBEL, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de chef de division des affaires financières de l'académie de Paris, à compter du 3 juin 2019 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2020-08-17-025 du 17 août 2020 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

ARRETE

Article 1er — Au titre du contrôle de légalité, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation de signature est donnée à M. Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, pour recevoir et signer les accusés de réception des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Paris, ci-après énumérés :

a) les délibérations du conseil d'administration relatives :
   - à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
   - au recrutement de personnels ;
   - au financement des voyages scolaires ;

b) les décisions du chef d'établissement relatives :
   - aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics;
   - au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels;

c) les décisions du chef d'établissement relatives :
   - aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ;
   - au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;

Article 2 — Délégation est donnée à M. Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre des actes énumérés à l'article 1er.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris, la même délégation de signature qui lui est donnée par M. Christophe KERRERO, recteur de l'académie, est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

Article 4 — A l'exception des actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, secrétaire générale adjointe en charge du pôle budget, performance et fonctions supports. En cas d'absence de Mme Muriel BONNET, délégation est donnée à M. Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît GELINEAU, subdélégation est donnée à Mme Claudine GANASCIA, cheffe de bureau de la cellule financière de la division des affaires juridiques.

Article 5 — En ce qui concerne les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés contre les actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, secrétaire générale adjointe en charge du pôle budget, performance et fonctions supports. En cas d'absence de Mme Muriel BONNET, délégation est donnée à M. Olivier DELOBEL, chef de la division des affaires financières.

En cas d'absence de M. Olivier DELOBEL, délégation est donnée à M. Jacques PILORGET, chef du bureau des marchés publics pour signer les seules demandes de pièces complémentaires.

Article 6 — Les délégations de signature indiquées aux articles 2, 3, 4 et 5 s'appliquent également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile de France, non soumis à l'obligation de transmission.

Article 7 — L'arrêté n°2020-119-RA portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des EPLE rattachés à la région d'Ile de France en date du 18 août 2020 est abrogé.

Article 8 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1er octobre 2020

Signé

Christophe KERRERO